

# DOMMAGES DUS AU TRANSPORT.

## TRAITEMENT DES DOMMAGES DUS AU TRANSPORT POUR RONAL GROUP ET SES CLIENTS

### Procédure pour les dommages reconnaisables de l'extérieur

#### Aucune prise en charge sur simple présentation du bon de livraison

- même si probablement seul le carton est endommagé.
- si le carton suggère l'endommagement de la jante.

#### Décrire brièvement les dommages sur le bon de transport et conserver les preuves :

- quels dommages ? (par exemple, fissure, trou, bosselure)
- où est le dommage ? (par exemple, angle, côté de l'emballage)
- quelles preuves sont disponibles ? (par exemple, photos, déclaration de sinistre)

#### Attente de nos clients

- Il est important de déballer
- Il est important de contrôler l'état des articles
- Il est important pour la gestion de votre dossier de prendre des photos des articles endommagés



### Procédure pour les dommages non reconnaisables de l'extérieur

#### Que doit faire le client ?

- Ouvrir l'emballage dans les 7 jours calendaires suivant la livraison et signaler les dommages éventuels à l'équipe des ventes de RONAL GROUP.

#### Conserver les preuves :

- prendre des photos du carton et de la jante endommagée. (Afin de pouvoir prouver que le dommage n'était pas visible de l'extérieur.)

#### Autres preuves :

- déclaration de sinistre en indiquant qui a ouvert l'emballage. (Noter les témoins et prendre des photos !)

#### Conserver les preuves :

- compléter la déclaration de sinistre avec la contre-signature du conducteur !
- si la contre-signature de la déclaration de sinistre est refusée : l'indiquer clairement et prendre des photos du véhicule et de sa plaque d'immatriculation.
- prendre des photos des emballages endommagés.

L'équipe de vente de RONAL GROUP doit toujours être informée immédiatement  
(avec photos, description et preuves) !

Contacte FR: [sales.fr@ronalgroup.com](mailto:sales.fr@ronalgroup.com) / Contacte CH: [sales.ch@ronalgroup.com](mailto:sales.ch@ronalgroup.com)